

République Française  
Département de la Somme  
Arrondissement d'Amiens  
Canton de Boves

## Commune de HAILLES

Tél : 09 63 48 36 15  
Fax : 03 22 34 00 17

CRCM1409

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le sept du mois de novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HAILLES s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Alain POTTIER, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

POTTIER Alain	VÉRONT Fabrice	FOURNIER Jean-François
COULOMBEL Jean- Michel	DELCOURT Milène	DESSEAUX Florence
DEVILLERS Jean-Claude	DUMOULIN Loïc	LEROUX Aude
MARTIN Michel		

Absents : Néant.

Absent excusé : Néant.

Nombre de Conseillers en exercice: 10  
Nombre de Conseillers présents: 10  
Nombre de Votants: 10  
Date de convocation: 28-10-2014  
Date d'affichage: 14-11-2014  
Secrétaire de séance: Madame DELCOURT Milène.

#### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2014:

Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Cérémonie du 11 novembre 2014:

La cérémonie du 11 novembre 2014 aura lieu à 11 h 30 au Monument aux morts avec dépôt de gerbes. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

#### 3. Fête de Noël :

Le Conseil fixe comme suit les conditions de la fête de Noël :

- Pour les enfants nés à partir de 2003 soit 71 enfants : un jouet d'une valeur moyenne de 23.00 € (une carte cadeau pour les enfants de 11 ans).

La fête de Noël organisée par l'Association des Anciens Elèves de Hailles se déroulera le dimanche 14 décembre 2014 à la salle des fêtes à partir de 15 heures.

#### **4. Date de la cérémonie des vœux et carte de vœux:**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux d'impression des cartes de vœux à l'imprimerie Demazures d' Amiens.

La cérémonie des vœux aura lieu à la salle des fêtes le samedi 10 janvier 2015. L'heure sera communiquée ultérieurement.

A l'issue de la cérémonie, des toasts et une galette des rois seront servis.

#### **5. Bons d'achat des aînés et du personnel communal :**

Le conseil municipal arrête comme suit le montant des bons d'achat chez Carrefour Market de Moreuil :

- Pour les aînés (à partir de 65 ans) : un bon d'achat de 31,00 €.
- Pour le personnel communal : un bon d'achat de 100,00 €.

#### **6. Repas des aînés:**

Le repas des aînés se déroulera le dimanche 8 février 2015.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité que le repas des aînés soit strictement réservé aux aînés et leur conjoint, au personnel communal, leur conjoint, leurs enfants ainsi qu'aux membres du conseil municipal, leur conjoint et leurs enfants.

Le repas sera offert aux aînés ayant reçu un bon d'achat chez Carrefour Market ainsi qu'au personnel communal.

Les autres personnes y sont conviées moyennant une participation de 20,00€ par adulte et 8,00€ par enfant de moins de 14 ans.

#### **7. Indemnité de conseil allouée au receveur municipal :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande d'indemnités de M. Bécourt ; Trésorier de Moreuil et receveur municipal de la Commune de Hailles, cette indemnité se monte à :

- Indemnité de gestion : 275,08 €
- Indemnité de confection de budget : 30,49 €

Soit un total de 305,57€.

#### **8. Contrat du personnel :**

Les contrats de Cécile LAMINETTE et Eddy JUCHET arrivent à échéance le 31 décembre 2014. Etant très satisfait de l'état de service de Cécile LAMINETTE, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui renouveler son contrat pour une durée d'un an.

Concernant Eddy JUCHET, Monsieur le Maire va se rapprocher du centre de gestion. Monsieur Eddy JUCHET totalise un grand nombre de contrats depuis 2009 et le conseil municipal souhaite lui proposer une situation plus pérenne.

#### **9. Convention de transition de mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols :**

Monsieur le Maire expose que la convention de mise à disposition des services de l'État reprenant la répartition de l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune arrive à son terme le 31 octobre 2014.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014, ne permettra plus aux services de l'État d'instruire les actes relatifs à l'occupation du Sol à la place des communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Aussi, il convient de reprendre une nouvelle convention de transition pour continuer à bénéficier de cette mise à disposition pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et le 30 juin 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide avec 9 voix pour et une contre, d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

## **10. Programme local de l'habitat :**

Ce programme amène une stratégie et deux orientations :

↳ la réhabilitation du parc ancien privé intégrant les priorités nationales de l'Agence Nationale (ANAH) de l'Habitat de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et de lutte contre la précarité énergétique avec 4 thématiques :

- \*la lutte contre l'indignité des logements,
- \*l'assistance des ménages modestes en situation de précarité énergétique,
- \*la production de logements locatifs sociaux dans le parc ancien,
- \*la communication auprès des habitants des dispositifs d'aides existants de l' ANAH et du Conseil Général de la Somme relayés et soutenus par la CCALM.

↳ la construction de logements neufs favorisant la mixité sociale et un développement durable de l'urbanisation avec plusieurs stratégies :

- \*produire 420 logements sur la période 2013-2019,
- \*rééquilibrer la construction de logement entre les secteurs de la CCALM,
- \*densifier le développement résidentiel,
- \*accroître la planification du territoire et la mutualisation des documents de l'urbanisme,
- \*mettre en œuvre des outils de l'urbanisme opérationnel

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du programme local de l'habitat transmis par la CCALM. Une délibération sera à prendre à l'issue du conseil communautaire de la CCALM qui se déroulera courant décembre 2014.

## **11. Achat de matériel d'entretien :**

Le chariot de lavage utilisé par l'employée communale pour le nettoyage de la salle des fêtes et des classes a besoin d'être remplacé : ses roues sont usées et se desserrent régulièrement, il n'a pas de porte sacs poubelle, pas d'étagère pour la pose de produits ménagers.

La société Creaf fluid Pilvert nous a établi des devis pour divers types de chariots.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer la commande pour un chariot de lavage équipé de 2 seaux, d'un collecteur à déchets de 110l, d'une presse lavage à plat et de tablettes pour la pose de produits ménagers d'une valeur de 280,32€ TTC.

## **12. Questions diverses :**

Tri sélectif : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la collecte sélective passe au porte à porte, une semaine les sacs jaunes (emballages ménagers), une semaine les sacs bleus (journaux, magazines, papiers carton et cartonnets). Les sacs seront distribués en mairie fin novembre, début décembre. Nous vous tiendrons informer de la date à laquelle vous pourrez venir les retirer.

Une 1<sup>ère</sup> réunion d'information aura lieu le 18 novembre 2014 à 18h30 à la salle Antoine Vitez à Moreuil.

Local au terrain de football : Des jeunes de la commune sont venus en mairie afin de savoir si ils pouvaient disposer du local au terrain de football. A l'unanimité, le conseil municipal refuse car le local n'est pas conforme aux normes de sécurité requises.

Association « L'Île aux Enfants » : L'association « L'Île aux Enfants » nous a fait part de sa décision de faire don de 400,00€ aux écoles de chaque commune.

Éclairage public rue des Gringollettes : Les ampoules des lampadaires de la rue des Gringollettes sont des ampoules au mercure. A partir de 2015, les ampoules au mercure seront interdites ; il faudra donc changer toutes les ampoules de cette rue, les ballasts et la connectique. Un devis a été demandé auprès de la société Cynergie pour effectuer ces travaux.

Tous les points ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 23h00.

Le Maire  
Alain POTTIER